

Discours budget 2015 – séance d’ouverture du lundi 8 décembre 2014

Mes Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux de vous accueillir à cette séance d’ouverture, consacrée au budget du Conseil Général de la Loire pour l’année 2015.

Lors des *Orientations Budgétaires* le 17 novembre, j’avais insisté sur la nécessité, dans la Loire, d’une institution départementale stratège, pédagogue et surtout réactive pour répondre aux besoins des habitants et des territoires.

Réactive surtout parce que je suis convaincu que le Conseil Général doit s’adapter aux enjeux et faire évoluer ses politiques.

Le prochain mandat, et la campagne électorale qui va s’ouvrir sera sans doute riche à cet égard, devra coïncider avec des nouvelles méthodes, des nouvelles actions, des nouveaux axes de progrès.

La réforme territoriale en cours et le cadre budgétaire restreint auquel nous faisons face du fait de la baisse brutale des dotations de l’Etat et de l’explosion des dépenses liées au *RSA*, contraindront de toutes les façons notre collectivité à évoluer.

Cela étant dit, je suis convaincu dans le même temps que le Département est le niveau pertinent de proximité et d’exercice des solidarités humaines et territoriales.

Je suis convaincu aussi que la réforme des collectivités ne doit pas se faire sans régler la question de la réforme de l’Etat et de ses services déconcentrés.

L’Etat se doit lui aussi de repenser son organisation et d’être clair sur ses compétences : soit il les assume clairement, soit il les transfère mais avec les moyens correspondants.

La réforme idéale devrait donc coïncider avec un Etat réformé qui laisse les collectivités innover, construire, proposer un cadre équitable et pragmatique de développement adapté aux différents territoires.

La réforme territoriale est de ce fait à la *croisée des chemins* : soit on recentralise en attendant les solutions *d’en haut* d’un Etat surendetté, soit on pense que les initiatives doivent venir des territoires et des acteurs locaux.

Je suis et je pense que nous sommes tous acquis à la seconde solution : celle de conduire dans la proximité des politiques pragmatiques.

C’est, comme pour les exercices précédents, la perspective de notre budget 2015.

Mais pour y parvenir, encore faut-il nous en tenir à nos 3 principes budgétaires :

. d’abord, ne pas augmenter les impôts : c’est ce que nous faisons en laissant la taxe sur le foncier bâti au même niveau depuis 4 ans ;

. ensuite, maîtriser notre endettement ;

. et enfin, maîtriser nos dépenses de fonctionnement pour maintenir un niveau élevé d’investissement. C’est encore le cas en 2015 avec 87 Millions d’euros d’investissement.

Pour autant, ces 3 règles budgétaires ne sont que des *moyens*, pas une *fin en soi*. Ce qui compte, ce sont les *priorités*.

Et les *priorités* du budget 2015 sont simples.

- *Première priorité* de ce budget 2015 : *la cohésion sociale*.

Les politiques sociales sont notre 1^{ère} compétence. Elles sont aussi notre 1^{ère} obligation.

C'est d'autant plus vrai dans un contexte de crise économique aigüe, qui rappelle à quel point la solidarité est indispensable.

Le budget social en 2015 est en augmentation de 3,3%, en raison notamment du RSA, qui porte à lui-seul sur une prévision budgétaire de 82 Millions d'euros.

Les perspectives actuelles en France, qui rendent toute décrue et même toute stabilisation du chômage très hypothétiques à court terme, doivent conduire tous les acteurs à conjuguer leur action pour combattre ce fléau.

Mais le budget social, ce n'est pas seulement le RSA.

Nous mobilisons en 2015 près de 100 Millions d'euros pour la protection de l'enfance et le soutien aux familles, et plus de 200 Millions d'euros pour les politiques en faveur de l'autonomie, soit près de 101 Millions d'euros pour les personnes handicapées, et plus de 105 Millions d'euros pour les personnes âgées.

J'en profite d'ailleurs pour dire, s'agissant de la présence dans le personnel du Conseil Général de *bénéficiaires de l'obligation d'emploi*, notamment des personnes handicapées, que nous dépassons bien sûr le taux réglementaire de 6%.

Et ce alors qu'en 2009 nous étions à 3,12%. C'est dire le chemin accompli, conformément à l'engagement que nous avons pris, et sachant aussi que notre objectif est d'atteindre 8%.

Il est indispensable de mentionner en outre le logement et l'habitat qui, au-delà de leur déclinaison strictement sociale, comportent une dimension d'aménagement du territoire.

À cet égard, le *Plan Départemental 2015-2019 d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées*, ainsi que toutes les questions de rénovation énergétique, constitueront une priorité.

Enfin, le Département de la Loire sera une nouvelle fois contributeur en 2015 à hauteur de près de 3 Millions d'euros dans le cadre du fonds de péréquation, sous prétexte que la Loire serait soi-disant un Département favorisé.

Pour conclure sur la question sociale, nous pourrions lors de nos débats également aborder des politiques qui ne sont pas proprement sociales ou appréhendées comme telles, mais qui relèvent de la cohésion sociale voire sociétale.

Je pense par exemple à notre *plan jeunes*, qui *monte en puissance*.

En tout état de cause, si chacun mesure bien l'aspect incontournable des politiques sociales, chacun mesure également que solidarité et compétitivité sont étroitement imbriquées.

Pas de solidarité en effet sans favoriser les différents moteurs de l'activité, sans investir, sans avoir le souci des entreprises ou des collectivités dont les projets favorisent directement ou indirectement l'économie.

- Pour cette raison, *la compétitivité de nos territoires* constitue la 2^{ème} *priorité* de notre budget 2015, au service d'un aménagement équilibré et équitable.

Nos 87 Millions d'euros d'investissement en 2015 confortent cette compétitivité bien sûr. Ils constituent notre principal *effet de levier*.

Je ne vais pas ici citer toutes nos politiques mais ne retenir que quelques actions emblématiques d'investissements qui renforcent la compétitivité de la Loire.

Le budget consacré à l'éducation figure dans cette liste, d'autant que l'effort en investissement en direction des collèges est maintenu, avec 13,2 Millions d'euros, soit + 2,5%.

Cette augmentation permettra non seulement la poursuite des travaux structurants, mais aussi de conforter le développement du numérique dans les collèges.

Dans le même ordre d'idée, nos investissements sur le réseau routier départemental sont également sources d'activités pour les travaux publics, donc de créations d'emplois et aussi d'attractivité pour nos territoires.

Ces investissements routiers sont dédiés au maintien en état du patrimoine routier et des ouvrages d'art.

Mais ils sont aussi et surtout dédiés aux aménagements.

Dans ce domaine, l'investissement est supérieur à celui de 2013, et permettra la fin des travaux de la déviation de Saint-Marcellin-en-Forez, le commencement de celle de Bonson, et le démarrage des travaux de la *véloroute voie verte* au nord de Roanne.

Sachant que beaucoup d'autres travaux ouancements d'études sont bien sûr prévus sur le reste du territoire départemental.

De même, 2015 verra la *montée en puissance* de l'expérimentation de l'aide aux communes relative à l'assistance technique en matière de voirie, dans le cadre plus global de notre offre d'*ingénierie territoriale*.

Autre domaine justement de nos investissements au service de la compétitivité de nos territoires : nos politiques en direction des communes et des intercommunalités. Ces politiques seront maintenues.

La méthode devra changer néanmoins. Comme je l'ai indiqué lors des *Orientations Budgétaires*, nous devons en effet concentrer notre action sur les investissements communaux et intercommunaux, qu'avec les élus locaux, nous aurons identifiés comme productifs.

En outre, le Conseil Général ne peut pas se contenter d'être un *guichet* ou une *banque* qui finance les projets des autres. Il faudra donc que nos financements en direction des communes et des intercommunalités coïncident pleinement avec les thématiques que le Conseil Général aura retenues comme prioritaires.

Pour cela, le futur Conseil Départemental devra davantage partager sa vision de l'aménagement du territoire pour que les projets locaux s'inscrivent toujours plus dans une cohérence départementale, pour garantir un aménagement *équilibré et équitable* de la Loire dans son ensemble.

Pour finir sur la question spécifique de la compétitivité, je souhaite en outre aborder nos actions économiques.

Bien que la perspective de transférer ces missions aux Régions semble inscrite dans les intentions gouvernementales, nous continuons à agir.

Ainsi, tout est engagé pour que les trois *ZAIN*, dont le Département pilote les syndicats mixtes, soient synonymes à terme d'une commercialisation réussie.

J'ajoute d'ailleurs que le projet d'aménagement de la station de Chalmazel, certes dans un autre registre, rejoint pour autant la même logique d'aménagement au service de l'activité touristique, donc économique.

Autre question économique spécifique : l'*aéroport de Saint-Etienne-Loire*. Comme le *Comité syndical* en a convenu le 5 décembre, nous devons nous interroger sur le périmètre d'activité futur de l'aéroport.

Les nouvelles normes imposées notamment par l'Europe, et les nécessités relatives à la réfection de la piste, rendent inéluctables les perspectives d'alourdissement du déficit structurel de cet outil.

Cela étant, tout sera fait naturellement pour que l'*Euro 2016* se déroule parfaitement. En outre, et au-delà, l'activité d'aviation d'affaires restera un impératif absolu.

Mais l'issue de la *Délégation de Service Public* qui vient d'être lancée pour la gestion de l'aéroport sera en tout état de cause primordiale pour les décisions que nous devons prendre.

Vous l'avez compris, à travers ces quelques exemples, j'ai souhaité aborder la question de la compétitivité sous l'angle de la dimension territoriale de la croissance.

Les enjeux de compétitivité économique sont en effet trop souvent appréhendés à partir de la seule compétitivité des entreprises.

C'est vrai, la capacité d'innovation et la spécialisation productive expliquent d'abord les résultats des entreprises.

Néanmoins, d'autres éléments interviennent dans leurs performances.

Et c'est là que nous avons un rôle à jouer, pour favoriser la capacité de notre territoire à créer de la croissance.

La nature des ressources locales et la qualité des infrastructures sont ici essentielles.

Mais le respect du cadre de vie est tout aussi prépondérant pour l'attractivité d'un territoire en général, et son attractivité économique en particulier.

- La valorisation du cadre de vie, qui présente une finalité à la fois environnementale et économique, constitue de ce point de vue la 3^{ème} priorité de notre budget 2015.

La Loire ne sera pas attractive si son cadre de vie est dégradé. Les nouveaux habitants potentiels comme les entreprises souhaitant rester ou s'implanter y seront de plus en plus attentifs.

Pour cette raison, la valorisation et la mise en accessibilité des *Espaces Naturels Sensibles*, notre *plan de soutien à la filière forêt/bois 2015/2020*, notre *Plan Climat Energie Territorial*, la protection du foncier agricole, nos politiques cyclistes et de mobilité durable, resteront, entre-autres, des *points cardinaux* de nos actions.

Car si ces priorités sont environnementales, elles sont aussi économiques : ainsi, lorsque nous procédons à la rénovation énergétique des bâtiments départementaux Rue Balay ou à terme au 22 Rue Paul Petit à Saint-Etienne, nous préservons l'environnement tout en soutenant l'activité.

Trop souvent l'environnement est une variable d'ajustement budgétaire : ce ne sera donc pas le cas dans notre Département.

La culture joue d'ailleurs très souvent le même rôle. Ce ne sera pas le cas non plus, puisque notre budget culture 2015 est stable, et augmente même de 14% si on prend en compte la *montée en puissance* de notre participation à la reconstruction de *La Comédie*.

Pour conclure, j'ai la conviction qu'une réforme territoriale réussie est indispensable pour combattre la crise que traverse notre Pays.

Si les Conseils Généraux se doivent d'évoluer, je souhaite pour autant qu'ils gardent toute leur place.

Ils devront, pour y parvenir, se mobiliser et démontrer que des initiatives locales peuvent répondre au besoin accru d'efficacité et d'économie de l'argent public.

Le fait que 6 *Laboratoires Vétérinaires Départementaux*, dont celui de la Loire, se regroupent pour mutualiser leurs moyens illustre que nous pouvons trouver des solutions.

Je vous remercie.